

MIEUX COMPRENDRE LES PLACEMENTS FINANCIERS

Webinaire 24 Septembre 2024

- 1. Performance vs risque**
- 2. Les titres financiers cotés**
- 3. Les produits à performance absolue**
- 4. Les produits structurés**
- 5. Cryptomonnaies**
- 6. Crowdfunding**



Patrick **FONTAN**

1. Performance vs Risque

Loi d'airain de la finance :

« Plus l'espérance de rendement d'un actif financier est élevée, plus important est le risque qui lui est attaché ».

Performance d'un actif financier :

Elle correspond à l'évolution de la valeur liquidative du fonds entre deux dates. Elle peut donc s'apprécier ou se déprécier sous l'effet du rendement, des frais, ...
La performance peut être mesurée en pourcentage (TRI) ou en multiple.

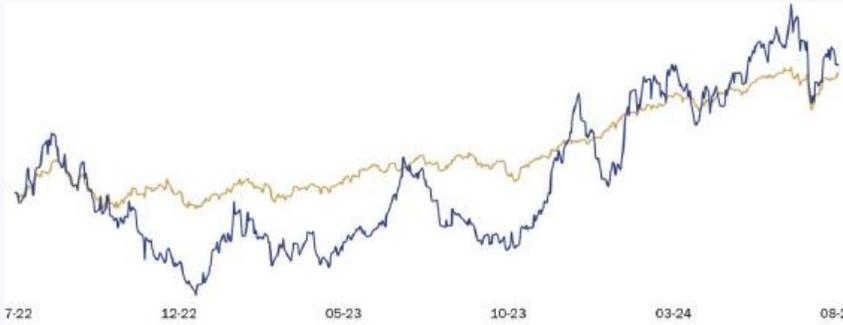
Taux de rendement d'un actif financier :

Rapport entre le revenu distribué et la valeur de l'actif. Le rendement est donc la composante liée au revenu distribué qui contribue à la performance totale d'un actif financier.



1. Performance vs Risque

R-coThematicBlockchain - Volatilité = 31 %



Volatilité :

Ampleur des variations du cours d'un actif financier. \Rightarrow Paramètre de quantification du risque d'un actif financier.
Lorsque la volatilité est élevée, la possibilité de gain est plus importante, mais le risque de perte l'est aussi.

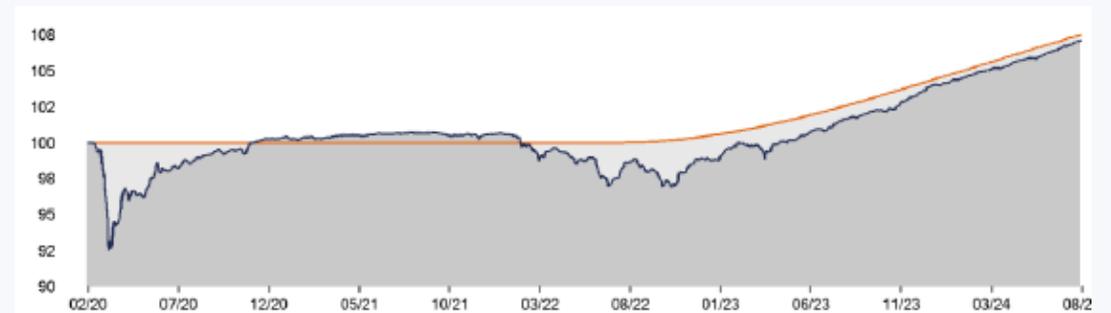
Max Drawdown :

Perte maximale historique supportée par un investisseur qui aurait acheté au plus haut et revendu au plus bas, et ce pendant une durée déterminée.

Ratio de Sharpe

Mesure l'écart de rentabilité d'un portefeuille d'actifs financiers par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (performance x volatilité)
 \Rightarrow Le gestionnaire parvient-il à obtenir un rendement supérieur au marché mais en prenant davantage de risque ?

Auris Short Duration - Volatilité = 1,5 %



2. Les titres financiers cotés

2.1. Les actions :

Pourquoi investir en actions ?

La croissance économique mondiale est positive sur une longue période.

Les actions cotées matérialisent cette création de valeur.

Sur le long terme, l'épargnant est gagnant mais il faut bien choisir son moment.

Prudence sur les actions ?

Les grands indices mondiaux sont à leur plus haut.

Le marché US est cher mais l'économie est performante.

Le marché européen n'est pas cher mais manque de « peps » et de visibilité.

Les marchés émergents sont plombés par la Chine et quelques pays d'Amérique Latine.



2. Les titres financiers cotés

2.1. Les actions :

Comment investir en actions ?

Diversifier son risque

Actions en direct ou OPCVM ?

Gestion active ou passive ?

Compte titres ou Assurance-Vie ?



2. Les titres financiers cotés



2.2. Les obligations :

Pourquoi investir en obligations ?

Réduire son risque
Acheter du rendement
Bénéficier de la baisse des taux

Comment investir en obligations ?

OPCVM vs obligation en direct.
Gestion active vs gestion passive
Obligations souveraines, investment grade, high yield
ou indexées sur l'inflation ?
Fonds obligataires à échéance

3. Les produits à performance absolue

Un fonds de performance absolue est un support d'investissement dont **la performance ne dépend pas du sens de variation des marchés**. C'est à dire qu'il a pour objectif de générer une performance positive que les marchés actions montent ou qu'ils baissent.

Pour y parvenir, les gérants recourent massivement aux produits dérivés

Plusieurs types de stratégies peuvent être mises en place afin de « couvrir » les positions prises par le gérant.



3. Les produits à performance absolue

Quelques-unes des stratégies les plus utilisées :

« **Long / Short** » Acheter une action ou un actif et vendre à découvert un autre actif du même secteur.
Exemple : Candriam Absolute Return Equity Market Neutral

« **Global Macro** » : Exploiter les déséquilibres macroéconomiques et événements macroéconomiques soudains.
Exemple : H2O Multistratégies

« **CTA** » (Commodity Trading Advisors) : Mettre en œuvre une approche quantitative pour détecter et profiter des tendances à la hausse comme à la baisse sur les différents marchés.
Exemple : Cyril Systematic



4. Les produits structurés

⇒ Pour investir sur les marchés financiers avec un airbag de sécurité



2.1. Les acteurs

La banque émettrice, l'arrangeur, le distributeur

2.2. Comprendre les produits structurés

La durée : 5 à 12 ans

Le sous-jacent : un indice boursier ou une action

La date anniversaire : annuelle, trimestrielle, , mensuelle, quotidienne

Le « strike » : date de commencement du produit (1^{ère} date de constatation) lorsque le sous-jacent est figé

La barrière de protection

Le coupon : il peut être perçu in fine « athena » (parfois avec effet mémoire) ou périodiquement « phoenix »

5. Les cryptomonnaies

5.1. Comment expliquer le succès des cryptos ?

Plus d'1 français sur 10 a investi dans une cryptomonnaie (source : KPMG)

Bitcoin : 1ère cryptomonnaie. Créée il y a 14 ans.

Durant cette période, elle est passée du statut d'investissement de niche pour « cyberpunks » à une **classe d'actif mondiale**. Jamais hackée.

Fortune diverse pour les **centaines d'autres cryptomonnaies**. Certaines ont prospéré dans le sillage du bitcoin, parfois en s'adossant au dollar ou à un panier de monnaies (tether), d'autres ont explosé en vol (terra).

Les cryptos ne sont pas des monnaies classiques. Ce ne sont pas des **intermédiaires d'échange** : coût trop élevé, transactions, trop lentes. Leur volatilité les rend peu adaptées pour constituer une **unité de compte**. Elles sont en revanche devenues des « **réserves de valeur** » en raison de leur adoption massive et durable par une partie de la population mondiale.



5. Les cryptomonnaies

5.2. Faut-il investir dans les cryptos ?

Leur histoire, forcément récente, est marquée par une extrême volatilité. Deux théories s'affrontent pour expliquer leur évolution.

La théorie « digitale ». Investir dans les cryptos équivaudrait à investir dans le progrès technologique. Leur évolution amplifierait celle des valeurs digitales. Il est vrai que, comme les valeurs technologiques, les cryptomonnaies se sont révélées être très sensibles aux taux d'intérêt. Mais avec quelques exceptions (surréaction à la baisse lors de l'explosion de la « terra » et de FTX, surréaction à la hausse récemment avec l'autorisation aux US des ETF).

La théorie « aurifère ». Les cryptomonnaies, qui ne dépendent d'aucune banque centrale, constitueraient, comme l'or, l'actif de refuge ultime en cas de crise internationale générale. Cette théorie a été infirmée par les faits en 2021 et 2022 mais, depuis, les deux classes d'actifs évoluent parallèlement. **Si cette théorie est la bonne, les cryptomonnaies ne pourront pas connaître les mêmes progressions que par le passé**, à mesure qu'elles seront acquises par les investisseurs souhaitant se protéger (elles évolueront comme l'or).



5. Les cryptomonnaies

5.3. Comment investir dans les cryptos ?

L'acquisition en direct :

Process

- ⇒ Ouvrir un compte sur une plate-forme (Coinbase ou Binance) ou dans une banque (Revolut ou N26).
- ⇒ Vous disposez auprès de la plate-forme ou de la banque d'un portefeuille abritant vos cryptos.
- ⇒ Frais de transaction : opaques et variables selon les plates-formes, la date de la transaction, le montant investi, ... Il faut compter environ 5 % du montant investi
- ⇒ Frais de gestion : trading, retraits.
- ⇒ Transmission ?



5. Les cryptomonnaies

L'acquisition en direct :

Solution proposée par Maubourg Patrimoine

- ⇒ Ouvrir un compte auprès d'un mandant qui s'occupe de tout.
- ⇒ **Alphacap Digital Assets** : Prestataire de Services sur Actifs Numériques français (n°E2023-91) filiale d'un groupe de gestion d'actifs, Mata Capital (2Mds€ d'encours sous gestion, 60 personnes).
- ⇒ Propriété et identification des actifs numériques
- ⇒ Coffre-fort numérique individuel pour conserver les cryptos
- ⇒ Intégration des actifs dans la succession
- ⇒ Fiscalité uniquement lors des rachats en euros
- ⇒ Frais : 4,5 % lors de la souscription puis 1,8 % par an.



5. Les cryptomonnaies

5.3. Comment investir dans les cryptos ?

La souscription via des ETF ou ETC.

Ce sont des produits financiers qui répliquent le cours des cryptomonnaies.

L'investissement est normalement plus sûr car la banque qui a émis le produit le garantit.

Les autorités US viennent d'autoriser les 1^{ers} ETF indexés sur le bitcoin et l'éther.

Pour l'instant, ces produits ne sont pas commercialisés en Europe. Seuls quelques ETC peuvent être souscrits au Royaume Uni (mais pas dans l'Union Européenne).



5. Les cryptomonnaies

5.3. Comment investir dans les cryptos ?

L'exposition via des OPCVM :

Souscrire à des OPCVM qui investissent dans des sociétés cotées dont l'activité dépend des cryptomonnaies (un peu comme si on investit dans des mines aurifères pour jouer l'or).

Exemples : Rothschild, Tobam, Melanion, ...

L'investissement dans le non coté.

Des sociétés de gestion ont constitué des véhicules pour investir dans un panier de cryptomonnaies. Elles font évoluer l'allocation en fonction de leurs anticipations de l'évolution comparée des différentes cryptomonnaies.

Inconvénients : le coût, l'absence de recul quant aux performances.

Exemples : Tilvest, Alphacap

Risque de perte en capital, de liquidité et de solvabilité



6. Le crowdfunding



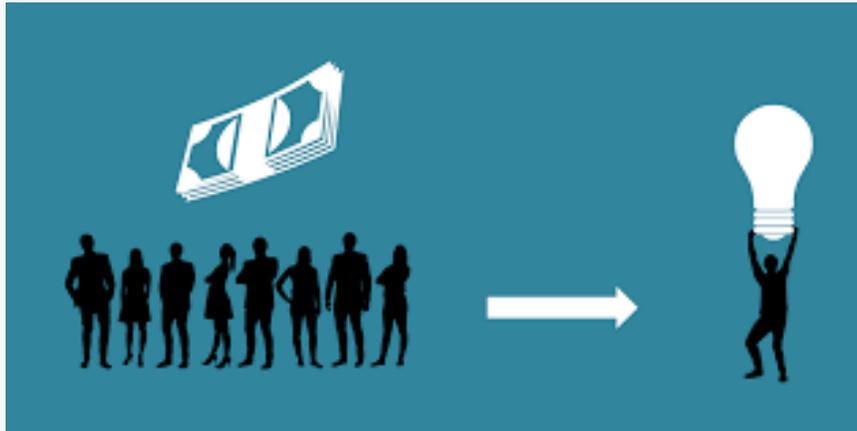
6.1. Définition

La finance participative (**crowdfunding**) permet le développement de projets de tous types en s'appuyant sur les contributions financières du grand public, en dehors des circuits de financements traditionnels (banque, business angels, etc.).

Les contributions financières sont collectées via des plateformes spécialisées par mode de financement :

Le don, avec ou sans contrepartie
Le prêt, avec intérêt ou sans intérêt,
L'investissement, soit en obligation, soit en action.

6. Le crowdfunding



Une difficulté : l'asymétrie d'informations

L'émetteur du projet en sait toujours plus que le souscripteur sur la viabilité de son entreprise. Il recourt au crowdfunding parce que les fonds de private equity et les banques ne sont pas intéressés ou à des conditions financières considérées comme trop exigeantes.

6.2. L'investissement dans le crowdfunding

Deux grandes catégories :

Le financement immobilier

Le financement de start-up ou de sociétés de création plus ou moins récente.



6. Le crowdfunding



6.3. Nos conseils

Rester à l'écart pour l'instant du crowdfunding immobilier :

C'est la crise, les promoteurs et marchands de biens sont à la recherche de cash.

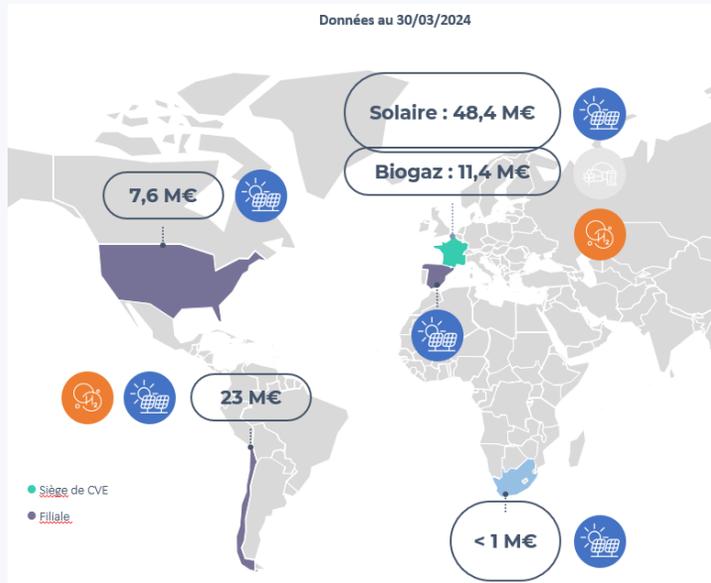
Le souscripteur ne peut être totalement certain que son argent n'ira pas alimenter la trésorerie du professionnel de l'immobilier plutôt qu'une opération spécifique.

S'appuyer sur des plates-formes reconnues

Notre Cabinet privilégie pour ses clients les solutions proposées par Vatel Capital.

6. Le crowdfunding

6.4. Notre sélection : CVE



Producteur indépendant français d'énergies renouvelables intégré sur toute la chaîne de valeur (solaire, hydrogène, biogaz)

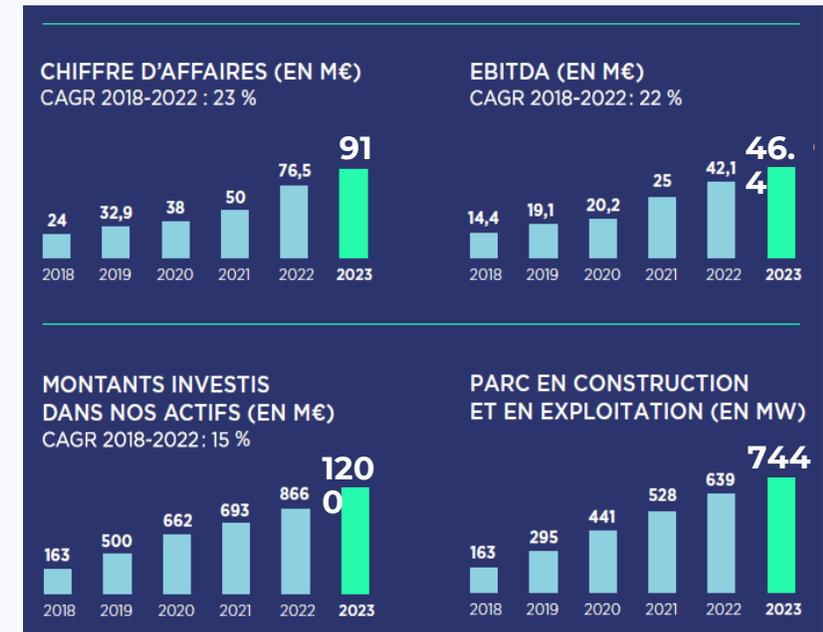
91 M€ : Chiffre d'affaires 2023

1,2 Md € investis dans les actifs d'exploitation

1,4 TWh d'énergie renouvelable produite (soit la consommation de 600 000 habitants)

3 300 MW : Portefeuille sécurisé sur un portefeuille total de 4 800 M€

744 MW : Parc en construction et en exploitation



6.4.1. CVE Invest EnR 2024

Caractéristiques

- Type : obligations simples
- Rendement : 7%/an
- Coupon annuel
- Ticket d'entrée : 5 000 €
- Eligibilité : au nominatif/compte titre/assurance vie luxembourgeoise
- Maturité : 5 ans
- Pas de frais d'entrée/sortie

Ceci est une présentation commerciale à destination des conseillers en investissement financiers partenaires. L'investisseur doit prendre connaissance du Document d'Information Synthétique et des facteurs de risques qui y sont décrits. Le Document d'Information Synthétique est publié sur le site <https://www.cve-investissement.com> et est disponible dans l'onglet « Investir ».



FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET DES ACQUISITIONS DES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

OBLIGATIONS SIMPLES - COUPON ANNUEL



INVESTISSEMENT SOLAIRE

7% PAR AN
Revenu brut annuel
Risque de perte en capital, de liquidité et de solvabilité

- TITRES NON COTÉS
- PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES
- À PARTIR DE 5 000€
- MATURITÉ 5 ANS

Éligible :

- Nominatif
- Compte titres
- Contrat d'assurance vie

Émetteur :
CAP VERT ENERGIE Invest 2
• PSI : TYLIA Invest *

• Agent lié : CVE Green Finance**

CVE INVEST EnR 2024.2
2^e ÉDITION

Mentions légales : L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Ce document est donné à titre purement indicatif. Ce produit ne peut pas faire l'objet de décaissement bancaire ou financier. Les investisseurs sont informés que la présente offre d'Obligations Simples, en application de l'article L.411-2-11° du Code Monétaire et Financier, ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le présent document à caractère promotionnel n'a pas fait l'objet d'une approbation ou d'une reconnaissance quelconque d'une autorité administrative et/ou de régulation et n'est soumise à aucune réglementation spécifique en régulant son contenu ou sa forme. La présente offre est proposée aux investisseurs suivants : investisseurs de détail et investisseurs professionnels.

* TYLIA Invest société par actions simplifiée, au capital social de 2582504,49 euros, dont le siège social est 13 rue Saint Florentin, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro unique 753 153 204, agréée (CIB 11483) par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI).

** CVE Green Finance désigne la société CVE Green Finance, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social au 5 Place de la Joliette 13002 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 830 527 784, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 17005468 en qualité d'agent lié de TYLIA Invest.

6.4.2. CVE Corporate 2024

Caractéristiques

- Type : obligations simples
- Rendement : 8%/an
- Coupon annuel
- Ticket d'entrée : 100 000 €
- Maturité : 5 ans
- Eligibilité : au nominatif/compte titre/assurance vie luxembourgeoise
- Liquidité annuelle possible au grès du souscripteur (sous conditions)
- Pas de frais d'entrée/sortie

Ceci est une fiche technique à destination du Conseiller en Investissements financiers. Elle ne doit pas être transmise à l'investisseur. L'investisseur doit prendre connaissance de la notice d'information présentant les facteurs de risques, les modalités de l'obligation, la description de l'Émetteur, les détails de Souscription et Vente et les Informations Générales.



FINANCEMENT GLOBAL DU GROUPE CVE OBLIGATIONS SIMPLES - COUPON ANNUEL

8% PAR AN
Revenu brut annuel - Risque de perte en capital, de liquidité et de solvabilité

- TITRES NON CÔTÉS
- PERSONNES PHYSIQUES
- TRÉSORERIE D'ENTREPRISE
- À PARTIR DE 100 000€
- MATURITÉ 5 ANS
- LIQUIDITÉ ANNUELLE *

Éligible :
• Nominatif
• Compte titres
• Contrat d'assurance vie

Émetteur :
• Maison mère (CVE SAS)
• PSI : TYLIA Invest **
• Agent lié : CVE Green Finance***

CVE CORPORATE 2024.2
2^e ÉDITION

Mentions légales : Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Ce document est donné à titre purement indicatif. Ce produit ne peut pas faire l'objet de démarchage bancaire ou financier. L'offre présentée constitue une « offre au public » au sens du règlement n° 2017/1129 tel que modifié et transposé en France, dit « Prospectus 3 ». La présente offre sera réalisée dans le cadre réglementaire prévu à l'article L. 411-2 1 2° du Code monétaire et financier pour lequel l'offre doit être réalisée auprès de bénéficiaires qui acquièrent les titres financiers pour un montant total par investisseur et par offre distincte d'au moins 100 000 euros. Les investisseurs sont informés que la présente offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

* Il existe un risque d'illiquidité. Ce mécanisme de liquidité est possible sous conditions. Les conditions de liquidité anticipée sont précisées dans le document d'information.

** TYLIA Invest société par actions simplifiée, au capital social de 2 582 594,49 euros, dont le siège social est 13 rue Saint Florentin, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro unique 753 153 204, agréée (CIB 11483) par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI).

*** CVE Green Finance désigne la société CVE Green Finance, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social au 5 Place de la Joliette 13002 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 830 527 784, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 17005468 en qualité d'agent lié de TYLIA Invest.

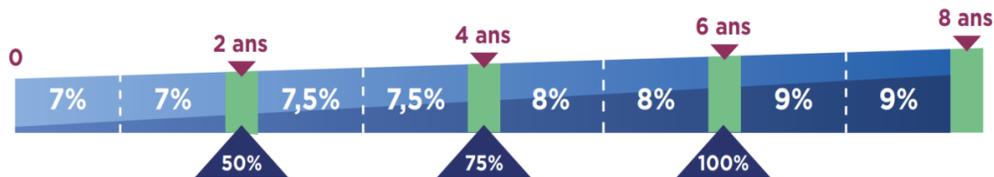
6.4.3. CVE Flex Premium 2024

Caractéristiques

- Type : obligations simples
- Rendement Progressif : 7 à 9 %/an
- Coupon tous les 2 ans
- Ticket d'entrée : 150 000 €
- Liquidité progressive et **sans frais** tous les 2 ans
- Maturité : 8 ans (liquidité totale à 6 ans)

MÉCANISME DE LIQUIDITÉ

L'INVESTISSEUR PILOTE SON PLACEMENT EN BÉNÉFICIAINT D'OPTIONS DE LIQUIDITÉ



- ▲ Fenêtre de liquidité au gré de l'investisseur → % maximum du capital initial
- Versement du coupon
- Choix de l'investisseur

Ceci est une fiche technique à destination du Conseiller en Investissements financiers. Elle ne doit pas être transmise à l'investisseur. L'investisseur doit prendre connaissance de la notice d'information présentant les facteurs de risques, les modalités de l'obligation, la description de l'Émetteur, les détails de Souscription et Vente et les Informations Générales.



FINANCEMENT GLOBAL DU GROUPE CVE OBLIGATIONS SIMPLES - COUPON TOUS LES 2 ANS



INVESTISSEMENT MULTI-ÉNERGIES

RENDEMENT PROGRESSIF DE 7% À 9% PAR AN

Revenu brut tous les 2 ans
Risque de perte en capital, de liquidité et de solvabilité

- TITRES NON COTÉS
- PERSONNES PHYSIQUES
- TRÉSORERIE D'ENTREPRISE
- À PARTIR DE 150 000€
- MATURITÉ 8 ANS
- LIQUIDITÉ PROGRESSIVE

Éligible :

- Nominatif
- Compte titres
- Contrat d'assurance vie

Émetteur :

- Maison mère (CVE SAS)
- PSI : TYLIA Invest *
- Agent lié : CVE Green Finance**

CVE FLEX PREMIUM 2024

Mentions légales : Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Ce document est donné à titre purement indicatif. Ce produit ne peut pas faire l'objet de démarchage bancaire ou financier. L'offre présentée constitue une « offre au public » au sens du règlement n° 2017/1129 tel que modifié et transposé en France, dit « Prospectus 3 ». La présente offre sera réalisée dans le cadre réglementaire prévu à l'article L. 411-2 1^{er} du Code monétaire et financier pour lequel l'offre doit être réalisée auprès de bénéficiaires qui acquièrent les titres financiers pour un montant total par investisseur et par offre distincte d'au moins 100 000 euros. Les investisseurs sont informés que la présente offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

* Il existe un risque d'illiquidité. Ce mécanisme de liquidité est possible sous conditions. Les conditions de liquidité anticipées sont précisées dans le document d'informations.

** TYLIA Invest société par actions simplifiée, au capital social de 2 582 594,49 euros, dont le siège social est 13 rue Saint Florentin, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro unique 753 153 204, agréée (CIB 11483) par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI).

*** CVE Green Finance désigne la société CVE Green Financs, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social au 5 Place de la Joliette 13002 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 830 527 784, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 17005468 en qualité d'agent lié de TYLIA Invest.

6.4.4. CVE Solar France 2024

Caractéristiques

- Type : actions (investissement en capital non garanti)
- Objectif de Rendement : 7,5%/an capitalisé (objectif de plus-value, nette de frais, brute de fiscalité)
- Coupon annuel
- Ticket d'entrée : 100 000 €
- Horizon d'investissement : minimum 5 ans
- Eligibilité : au nominatif/compte titre/PEA/assurance vie luxembourgeoise

Risque de perte en capital, de liquidité et de solvabilité

Ceci est une fiche technique à destination des Conseillers en Investissements financiers. Elle ne doit pas être transmise à l'investisseur. L'investisseur doit prendre connaissance de la Notice d'Information présentant les facteurs de risques, les modalités de l'obligation, la description de l'Emetteur, les détails de Souscription et Vente et les Informations Générales.



FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ SOLAIRE DU GROUPE CVE EN FRANCE

ACTIONS - AUGMENTATION DE CAPITAL

7,5% PAR AN CAPITALISES

Objectif de plus-value, nette de frais, brute de fiscalité
Versement in fine
Risque de perte en capital, de liquidité et de solvabilité

- HORIZON D'INVESTISSEMENT : MINIMUM 5 ANS *
- INVESTISSEMENT EN CAPITAL NON GARANTI
- TITRES NON COTÉS
- À PARTIR DE 100 000 €
- PERSONNES PHYSIQUES / MORALES

Éligible :
• Nominatif / Compte titres
• ISO-0 B TER
• PEA et PEA PME-ETI
• Contrat d'assurance vie

Emetteur : CVE SOLAR
PSI : TYLIA Invest **
Agent lié : CVE Green Finance **

INVESTISSEMENT SOLAIRE

**CVE SOLAR FRANCE
CAPITAL 2024**

Mentions légales : Ce document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Ce document est donné à titre purement indicatif. Ce produit ne peut pas faire l'objet de démarchage bancaire ou financier. L'offre présentée constitue une « offre au public » au sens du règlement n° 2017/1129 tel que modifié et transposé en France, dit « Prospectus 3 ». La présente offre sera réalisée dans le cadre réglementaire prévu à l'article L. 411-2 1 2° du Code monétaire et financier pour lequel l'offre doit être réalisée auprès de bénéficiaires qui acquièrent les titres financiers pour un montant total par investisseur et par offre distincte d'au moins 100 000 euros. Les investisseurs sont informés que la présente offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

* Pour plus de précisions voir caractéristiques et mécanisme de liquidité en page 3

** TYLIA Invest société par actions simplifiée, au capital social de 2 582 594,49 euros, dont le siège social est 13 rue Saint Florentin, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro unique 753 153 204, agréée (CIB 11483) par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI). CVE Green Finance désigne la société CVE Green Finance, société par actions simplifiée à associé unique ayant son siège social au 5 Place de la Joliette 13002 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 830 527 784, enregistré à l'ORIAS sous le numéro 17005468 en qualité d'agent lié de TYLIA Invest.

7. Pourquoi choisir Maubourg Patrimoine ?

Histoire

Depuis 40 ans, Maubourg Patrimoine est un cabinet indépendant spécialisé dans le conseil aux familles, aux professions libérales et aux chefs d'entreprises.

Une longue histoire d'amour avec les Français expatriés (depuis 2008).

Le cabinet est composé d'une douzaine de professionnels.

Plus de 2 000 clients et 300 millions d'€ d'actifs sous gestion dont 50 millions d'€ gérés par le Pôle International.



Le Dirigeant : Patrick FONTAN

Fondateur du groupe Financière Maubourg (Maubourg Patrimoine et Maubourg Entreprise (2012). Groupe familial, indépendant, de taille moyenne pour rester proche de ses clients

- **Private Equity** : Directeur Associé Fonds Investissement 2008 – 2012.
- L'un des créateurs et dirigeant (pour la partie immobilier et financement) **de la Compagnie 1818** (aujourd'hui Natixis Wealth Management) 2004 – 2008.
- Développement d'une ligne d'activité sur la **clientèle fortunée** au Crédit Foncier (2000-2004) cédée au groupe BPCE en 2004.
- Direction de l'activité de **financement des Professionnels de l'Immobilier** au Crédit Foncier (1994 – 2000).
- Directeur des Risques Professionnels de l'Immobilier (1990-1994) au Crédit Foncier.



Le Directeur des Affaires Internationales : Steph NGUIMBI



20 ans d'expérience dans le Conseil Financier

- **Directeur Commercial** Société de Gestion Private Equity (Thomas Lloyd)
- **Senior Private Banker au Luxembourg** : Banque Internationale du Luxembourg – BNP Paribas
- **Banquier Privé** en France

Christophe PIOT ROLLAND

Représentant du Cabinet Maubourg Patrimoine au Portugal

cprconseils@gmail.com



Aline SOUZA

Responsable couverture santé clientèle expatriés

a.souza@maubourg-patrimoine.fr

- **Implantations** : Paris, Valence (Lyon), Bordeaux, Côte d'Azur
- **Courtier en Assurance et Réassurance**
 - ⇒ Assurance-Vie
 - ⇒ Santé individuelle
 - ⇒ IARD
 - ⇒ Entreprises (santé, construction, ...)



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

- **Conseil en Investissement Financier**
 - ⇒ Private Equity
 - ⇒ SCPI
 - ⇒ Compte Titres : en France, au Luxembourg, aux Etats Unis
- **Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Placement**
- **Agent Immobilier** (carte de transactions T Loi Hoguet)

En conclusion

⇒ 3 bonnes raisons de travailler avec Maubourg Patrimoine

- **Une expérience de terrain** dans le private equity, l'immobilier, les crédits, la finance, l'assurance.
- **Un accompagnement local** pour les Français d'Afrique et du Portugal par une équipe dédiée et un Directeur Commercial à votre service pour tous vos besoins : placements, protection sociale, transmission.
- **Un cabinet indépendant** sans lien avec d'autres groupes financiers.

Des questions ?



Utilisez la fonction « chat » sur Zoom

Prendre contact avec Maubourg Patrimoine ?

 01.42.85.80.00

 info@maubourg-patrimoine.fr

